

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE – ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES

{ Bidons opaques en polyéthylène de haute densité de 1, 5, 10, 20, 60 ou 200 litres avec des bouchons à vis et anneaux de sûreté }

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Proactive Plus 1,5 mg/g solution de trempage ou de pulvérisation des trayons.

2. COMPOSITION

Principe actif : Iode disponible: 1,5 mg/g

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1, 5, 10, 20, 60 ou 200 litres.

4. ESPÈCES CIBLES

Vaches (laitières).

5. INDICATIONS D'UTILISATION

Indications d'utilisation : Désinfection des trayons comme partie de la stratégie de prévention des mammites chez les vaches laitières.

6. CONTRE-INDICATIONS

Contre-indications : Ne pas utiliser sur les trayons blessés. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**Mises en garde particulières**

Précautions particulières d'une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Uniquement pour utilisation externe. Avant la traite, nettoyer les trayons avec une solution nettoyante pour pis et sécher avec une serviette en papier jetable.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter un médecin sans délai. Lors de l'application par pulvérisation, éviter de travailler dans la brume. Se laver les mains après l'utilisation. Les personnes allergiques à l'iode doivent prévoir une protection spéciale (gants et masque). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à l'écart des denrées alimentaires ou aliments pour animaux.

Gestation et lactation:

Peut être utilisé au cours de la gestation et la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions:

Ne pas utiliser d'autres solutions de trempage ou de pulvérisation simultanément.

8. EFFETS INDÉSIRABLES**Effets indésirables**

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant sur cette étiquette, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.

(https://www.afmps.be/fr/usage_veterinaire/medicaments/medicaments/pharmacovigilance/notifier_de_s_effets_indesirables_de, ou mail : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be)

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION**Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Administration sur les trayons.

- Dosage : 5 ml par vache par application. Traiter toutes les vaches en lactation après chaque traite. Le médicament vétérinaire peut être utilisé jusqu'à 2 fois par jour.
- La durée du traitement n'est pas limitée.

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE**Indications nécessaires à une administration correcte**

Assurez que le pis et les trayons sont propres et sec avant la traite. Trempez chaque traxon de toutes les vaches immédiatement après la traite dans un gobelet de trempage contenant le médicament vétérinaire. Si appliqué par pulvérisation, traiter chaque traxon immédiatement après la traite. Assurez que toute la longueur des trayons est couverte avec le médicament vétérinaire et remplissez le gobelet de trempage ou le flacon pulvérisateur si nécessaire. Si appliqué par pulvérisation, s'assurez que toute la surface du traxon est couverte avec le médicament vétérinaire. Vider le gobelet de trempage ou le flacon pulvérisateur après chaque traite et nettoyer avant l'usage prochain. Permettre au médicament vétérinaire de sécher avant d'exposer les vaches à l'extérieur, particulièrement en temps de gel.

11. TEMPS D'ATTENTE**Temps d'attente**

Viande et abats / lait : zéro jours.

12. PRECAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Conserver debout et dans le bidon d'origine bien fermé. À conserver à l'abri du gel.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION**Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Ne pas contaminer les cours d'eau, étangs ou fossés avec ce médicament vétérinaire ou avec l'emballage vide.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

BE-V341083

Emballage

Bidons opaques en polyéthylène de haute densité de 1, 5, 10, 20, 60 ou 200 litres avec des bouchons à vis et anneaux de sûreté. Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**Date du dernier étiquetage approuvé**

03/07/2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments.

17. COORDONÉES**Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

DeLaval NV

Industriepark-Drongen 10, 9031 Gent, Belgique, Numéro de téléphone PHV: 0032 9 351 24 27

18. AUTRES INFORMATIONS

/

19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mm/aaaa}

Numéro du lot et date de péremption : voir l'étiquette au-dessus du bidon.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 1 an après production.

21. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

Numéro du lot et date de péremption : voir l'étiquette au-dessus du bidon.